



## FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°3

Rapport annuel de gestion au 31 Décembre 2020

VALEUR LIQUIDATIVE :

PART A : 375,55 €

PART B : 0 €

PART C : 79 413,52 €

ENCOURS A LA SOUSCRIPTION : 2 502 326,04 €

Evolution de la VL	Part A	Part B	Part C
Performance totale	-24,89%	NA	-20,59%
Performance Annuelle du 31 Décembre 2019 au 31 Décembre 2020	+6,77%	NA	+7,67%

### I. ORIENTATION DU FONDS

Le FIP Entrepreneurs Capital n°3 (FIP EC 3) investit 90% de ses actifs dans des sociétés innovantes à fort potentiel technologique en phase d'amorçage et dans des petites et moyennes entreprises, en phase d'expansion ou de développement de tout secteur d'activité, à fort potentiel de croissance.

Les investissements sont réalisés à hauteur de 40% au moins lors de la création ou d'augmentation de capital de ces sociétés. Il s'agit de sociétés non cotées ou cotées ayant leur siège social ou exerçant leurs activités principalement dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 45% de son actif en Obligations Convertibles dans les Sociétés Régionales répondant aux critères d'investissement du FIP Entrepreneurs Capital n°3.

Le placement du solde de l'actif non soumis aux critères d'investissement régional de proximité (10%) privilégiera les parts et actions d'OPCVM « maison » ou FIA de droit français, classées dans les catégories « Monétaires Court Terme », « Monétaire », « Diversifié », « Actions de pays de l'Union Européenne » et « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

## II. COMMENTAIRES DE GESTION

### II.1 Opérations de l'exercice :

Actifs éligibles :

Société	Investissement / Désinvestissement	Quantité	Type	Prix unitaire	Montant Total
EOS IMAGING	INVESTISSEMENT	10000	ACTION COTEE	2,04 €	20 368,00 €
WITBE	INVESTISSEMENT	6666	ACTION COTEE	2,70 €	17 974,20 €
MILIBOO	INVESTISSEMENT	15000	ACTION COTEE	2,00 €	30 000,00 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	5442	ACTION COTEE	2,20 €	11 972,40 €
EOS IMAGING	DESINVESTISSEMENT	11254	ACTION COTEE	2,71 €	30 498,34 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	9558	ACTION COTEE	2,17 €	20 765,71 €
MILIBOO	INVESTISSEMENT	20000	ACTION COTEE	2,22 €	44 362,00 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	5000	ACTION COTEE	2,77 €	13 850,00 €
WITBE	DESINVESTISSEMENT	3345	ACTION COTEE	5,91 €	19 754,57 €
WITBE	DESINVESTISSEMENT	9421	ACTION COTEE	6,05 €	56 967,84 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	5000	ACTION COTEE	3,02 €	15 103,00 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	4804	ACTION COTEE	3,28 €	15 764,81 €
MILIBOO	DESINVESTISSEMENT	5196	ACTION COTEE	3,37 €	17 510,52 €
ATARI	DESINVESTISSEMENT	130000	ACTION COTEE	0,45 €	58 500,00 €

Actifs hors quota :

Société	Investissement / Désinvestissement	Quantité	Type	Prix unitaire	Montant Total
OMNIBOND	DESINVESTISSEMENT	25	OPCVM	1 405,62 €	35 140,50 €
OMNIBOND	DESINVESTISSEMENT	24	OPCVM	1 412,80 €	33 907,20 €
FOX SELECTION R	DESINVESTISSEMENT	171,83	OPCVM	148,82 €	25 571,84 €
OMNIBOND	DESINVESTISSEMENT	7	OPCVM	1 425,57 €	9 978,99 €
OMNIBOND	INVESTISSEMENT	50	OPCVM	1 315,63 €	65 781,50 €
OMNIBOND	DESINVESTISSEMENT	27	OPCVM	1 333,19 €	35 996,13 €
OMNIBOND	DESINVESTISSEMENT	32	OPCVM	1 336,91 €	42 781,12 €
PLUVALCA	INVESTISSEMENT	123	OPCVM	1 086,81 €	133 677,63 €
SCHELCHER IVO GY 24 P	INVESTISSEMENT	638	OPCVM	93,28 €	59 512,64 €

Réévaluations et provisions :

Participation	Type	Quantité	Prix d'achat	Valorisation au 31/12/2019	Valorisation au 31/12/2020	Impact VL
ALHENA	AO	3125	24,00 €	21,42 €	19,95 €	-4 588,09 €
ARTMARKET	AO cotées	3000	17,50 €	9,51 €	7,34 €	-6 510,00 €
EOS Imaging	AO cotées	11246	3,35 €	2,22 €	2,32 €	1 124,60 €
GENOCHEM	AO	77	1 325,00 €	331,25 €	0,00 €	-25 506,25 €
IDEOLO	AO	8504	29,40 €	57,24 €	60,43 €	27 127,76 €
IN'OYA	AO	9030	16,90 €	26,44 €	36,72 €	92 854,81 €
	OC	665	18,59 €	18,59 €	18,59 €	0,00 €
NAWA	AO	3772	42,41 €	91,50 €	91,50 €	0,00 €
THERAPIXEL	AO	38842	1,31 €	3,39 €	3,62 €	9 096,04 €
VULOG	AO	12375	8,18 €	14,93 €	15,77 €	10 432,71 €
						<b>104 031,58 €</b>

Sociétés en liquidation judiciaire - FIP 3					
Nom société	Type	Quantité	PAM	Investissement initial	Valorisation au 31/12/2020
AMIKANA	Action	439	227,83 €	100 017,37 €	0,00 €
SUNPARTNER	Action	1666	60,00 €	99 960,00 €	0,00 €
ARVENI	Action	1165	86,00 €	100 190,00 €	0,00 €
GRIDBEE	Action	3641	41,20 €	150 009,20 €	0,00 €
MADGIC	Obligation convertible	21875	8,00 €	175 000,00 €	0,00 €
	Action	9375	8,00 €	75 000,00 €	0,00 €
SL AGRO	Obligation convertible	341	660,00 €	225 060,00 €	0,00 €
	Action	1	660,00 €	660,00 €	0,00 €

## **II. Vie du fonds**

Le FIP Entrepreneurs Capital n°3 a achevé sa période d'investissement et a atteint son quota de 90% en actifs éligibles depuis le 11 janvier 2018.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité d'investissement, organe décisionnel du fonds (étude et validation des investissements, suivi des participations) composé de l'ensemble de l'équipe des gérants de CPG, a tenu trente (30) réunions au cours desquelles l'équipe de gestion a suivi l'évolution du portefeuille.

Le FIP Entrepreneurs Capital n°3 a pour objectif d'investir 90% de ses actifs en instruments financiers éligibles exerçant leurs activités principalement dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France, puis de les céder afin de réaliser des plus-values.

Les investissements se basent sur les critères suivants : la qualité des équipes de managers, la visibilité et la récurrence des résultats d'exploitation, les barrières à l'entrée et l'analyse de la concurrence sur les secteurs d'activité concernés, la maîtrise des postes de bilan altérant les flux de trésorerie dégagés par l'entreprise (stocks, comptes clients et comptes fournisseurs), le potentiel de croissance, et les perspectives de revente des investissements réalisés.

L'objectif du Fonds est axé vers la sélection de projets de moyen et long terme, c'est-à-dire que les projets sélectionnés auront pour horizon d'investissement la fin de vie du fonds.

Le FIP intervient principalement en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés d'autres investisseurs. A ce titre, le fonds est partenaire et véhicule décisionnel du fonds de co-investissement régional Paca Investissement.

### **II.3 Perspectives**

Conformément à l'article 8 du règlement du FIP Entrepreneurs Capital 3 et en accord avec le dépositaire, CPG a prorogé pour une deuxième et dernière fois, la durée de vie du fonds pour une période d'une année, soit jusqu'au 04 juin 2022. L'équipe se concentre désormais sur le suivi, l'accompagnement et la préparation de la vente des participations du portefeuille.

Par ailleurs, la crise de la Covid-19 a eu un impact limité sur les comptes de 2020 et ses conséquences à moyen et long terme sur le Fonds restent toutefois difficiles à mesurer à la date d'établissement du présent rapport. A ce titre, nous surveillons nos expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des sociétés en portefeuille.

Le Fonds est partiellement investi en titres cotés, la forte baisse des marchés financiers en début 2020 s'est autocorrigée avec le rebond du second semestre et notamment en novembre 2020.

## II.4 Evénements post-clôture susceptibles d'affecter la valorisation des parts.

Postérieurement à la date de clôture de cet exercice, nous avons réalisé quelques opérations d'investissements et de désinvestissements sur les valeurs EOS Imaging, Witbe, High Co, Atari et Idéol :

Société	Investissement / Désinvestissement	Quantité	Objet	Prix unitaire	Montant Total
EOS IMAGING	DESINVESTISSEMENT	11246	ACTION COTEE	2,34 €	26 259,41 €
WITBE	INVESTISSEMENT	2750	ACTION COTEE	7,99 €	21 976,08 €
HIGH CO	INVESTISSEMENT	4000	ACTION COTEE	5,35 €	21 400,80 €
WITBE	INVESTISSEMENT	3000	ACTION COTEE	7,12 €	21 357,30 €
ATARI	INVESTISSEMENT	55785	ACTION COTEE	0,36 €	19 998,92 €
IDEOL	DESINVESTISSEMENT	8504	ACTION NON COTEE	59,16 €	503 071,58 €
ATARI	DESINVESTISSEMENT	55785	ACTION COTEE	0,44 €	24 545,40 €

En effet, en fin décembre dernier, Idéol a été approché par un groupe industriel qui s'est proposé de racheter la totalité des titres de la société. Les FIP 1, 3 et 4 gérés par CPG, qui détiennent des actions Idéol dans leur portefeuille, ainsi que tous les actionnaires de la société, ont accueillie très favorablement cette offre qui s'est concrétisée au début du mois de mars 2021 aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus.

## III. ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2020

### III.1 Investissements éligibles

Société	Type investissement	Quantité	Prix d'achat	Investissement initial	% du fonds	Prix actuel ou prix de revente	Valorisation au 31/12/2020	Performance
ALHENA	Action non cotée	3125	24,00 €	75 000,00 €	3,00%	19,95 €	62 349,41 €	-16,87%
AMIKANA	Action non cotée	0	227,83 €	100 017,37 €	4,00%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
ARTMARKET	Action cotée	3000	17,50 €	52 498,50 €	2,10%	7,34 €	22 020,00 €	-58,06%
ARVENI	Action non cotée	0	86,00 €	100 190,00 €	4,00%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
ATARI	Action cotée	0	0,35 €	45 500,00 €	1,82%	0,45 €	0,00 €	28,08%
EOS IMAGING	Action cotée	11246	3,35 €	75 268,00 €	3,01%	2,32 €	26 090,72 €	-30,65%
GENOCHEM	Action non cotée	77	1 325,00 €	102 025,00 €	4,08%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
GRIDBEE	Action non cotée	0	41,20 €	150 009,20 €	5,99%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
IDEOL	Action non cotée	8504	29,40 €	250 000,40 €	9,99%	60,43 €	513 896,72 €	105,56%
IN'OYA	Action non cotée	9030	16,90 €	152 607,00 €	6,10%	36,72 €	331 608,01 €	117,30%
IN'OYA OC	OC	665	18,59 €	12 362,35 €	0,49%	18,59 €	12 362,35 €	0,00%
KEYYO	Action cotée	0	33,83 €	99 945,20 €	3,99%	34,00 €	0,00 €	0,50%
MADGIC	Action non cotée	9375	8,00 €	75 000,00 €	3,00%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
MADGIC OC	OC	21875	8,00 €	175 000,00 €	6,99%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
MILIBOO	Action cotée	0	2,12 €	74 362,00 €	2,97%	2,71 €	0,00 €	27,99%
NAWA	Action non cotée	3772	42,41 €	159 970,52 €	6,39%	91,50 €	345 138,00 €	115,75%
SL AGRO	Action non cotée	0	660,00 €	660,00 €	0,03%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
SL AGRO OC	OC	0	660,00 €	225 060,00 €	8,99%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
SMTPC	Action cotée	0	18,28 €	35 909,38 €	1,44%	20,09 €	0,00 €	9,89%
SUNPARTNER	Action non cotée	1666	60,00 €	99 960,00 €	3,99%	0,00 €	0,00 €	-100,00%
THERAPIXEL	Action non cotée	38842	1,31 €	50 699,29 €	2,03%	3,62 €	140 770,42 €	177,66%
VULOG	Action non cotée	12375	8,18 €	101 269,58 €	4,05%	15,77 €	195 191,46 €	92,74%
VERIMATRIX	Action cotée	0	1,86 €	78 241,80 €	3,13%	2,15 €	0,00 €	15,41%
WITBE	Action cotée	0	5,48 €	69 943,76 €	2,80%	6,01 €	0,00 €	9,69%

## **IDEOL**

IDEOL est spécialisée dans la conception et l'installation de nouvelles solutions de fondations pour l'éolien en mer. Elle développe en particulier une solution de fondation flottante reposant sur un concept breveté permettant une construction locale au plus proche des projets, compatible avec l'ensemble des éoliennes présentes sur le marché. L'entreprise vise une transformation majeure du potentiel de l'éolien en mer en rendant l'éolien flottant « far shore » viable économiquement. La société a réalisé une augmentation de capital de 15 millions d'euros en avril 2018.

Fin décembre 2020, Idéol a été approché par un groupe industriel qui a proposé de racheter la totalité des titres de la société. Les FIP 1, 3 et 4 gérés par CPG, qui détiennent des actions Idéol dans leur portefeuille, ainsi que tous les actionnaires de la société, ont accueillie très favorablement cette offre qui s'est concrétisée au début du mois de mars 2021.

## **GENOCHEM**

GENOCHEM produit des molécules candidates aux essais cliniques. Les programmes de recherche en chimie médicinale ont des durées de 2 à 3 ans. La société élabore un catalogue d'intermédiaires de synthèse totalement nouveaux et peut travailler sur l'ensemble des maladies humaines. Le positionnement préclinique de GENOCHEM assure des cycles de découvertes R&D courts et récurrents. Parallèlement, l'entreprise propose une activité de service de synthèse. Cependant, l'entreprise s'est retrouvée face des problèmes de trésoreries récurrents ces deux dernières années et aucune solution viable n'a pu être trouver. Par conséquent, la société a été placée en redressement judiciaire le 2 décembre 2020 par le Tribunal de Commerce de Grasse.

## **NAWA TECHNOLOGIES**

NAWA TECHNOLOGIES est une société créée en 2013 et spécialisée dans la technologie de stockage de l'énergie. Installée dans le sud de la France, l'entreprise a développé une nouvelle génération d'électrode et de cellules de batteries qui modifie les références en termes de rapidité et de fréquence de recharge ainsi que de préservation de l'environnement. Cette technologie pionnière dans son domaine, permet d'atteindre un équilibre optimal entre la puissance et l'énergie disponibles issues des systèmes de stockage électrique stationnaires ou embarqués. Sa vision est de développer de nouvelles briques technologiques pour et par la transition énergétique notamment de nouvelles solutions pour améliorer la conversion, le stockage, le transport et l'efficacité énergétique en mettant en avant le carbone comme matériau de choix, matière première abondante, accessible et naturelle, tout en recherchant à minimiser l'impact environnemental de ses procédés de fabrication et la fin de vie de ses produits. Au cours des deux derniers exercices, la société a réalisé deux augmentations de capital de 7 millions d'euros en décembre 2018 et de 5,5 millions d'euros en décembre 2019.

## **ALHENA**

ALHENA est une agence de conseil en marketing et stratégie digitale qui a développé un logiciel dénommé Sociallymap, d'automatisation de publications (DMA) sur les réseaux sociaux de nouvelle génération. Les solutions DMA sont des logiciels qui automatisent les tâches répétitives et à faible valeur ajoutée, réduisent les erreurs humaines, gèrent la complexité toujours plus grande des process en ligne de CRM. Sociallymap automatise de manière qualitative la gestion des activités sur les réseaux sociaux, quels qu'ils soient. L'outil récupère et agrège des contenus en provenance de sites, blogs, ou réseaux sociaux directement, pour ensuite les diffuser sur les différents profils sociaux, après un système de filtrage et reformatage automatique.

## **IN'OYA**

IN'OYA est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de soins cutanés pour les individus à peaux noires ou mates. La création de la marque procède de la perception du besoin réel des OYA (déesse africaine), de se procurer des produits de soins adaptés à leur système épidermique. L'histoire de la marque commence courant 2010 lorsque son fondateur, Abd Haq Bengeloune, décide d'exploiter les résultats de recherches, entamées une décennie auparavant par des généticiens. Ces derniers ont mis en évidence des enzymes caractéristiques aux peaux colorées. L'entreprise a utilisé ces recherches pour mettre au point des soins innovants spécifiques aux utilisateurs à peaux noires ou mates. Son produit phare est « Mon soin antitache », un sérum formulé à base du complexe breveté dénommé Mel'Oya combinant des actifs qui homogénéisent la pigmentation de la peau et favorisent ainsi la disparition des tâches sur le visage et l'uniformité de la couche externe de l'épiderme. Pendant la période de confinement, l'entreprise a vu son chiffre d'affaires web site exploser de 116% et cela a permis de compenser les pertes de ses ventes en pharmacie et en point de vente.

## **VULOG**

VULOG est une PME française spécialisée dans les technologies d'autopartage. Elle est l'un des leaders européens du secteur et propose une technologie embarquée et une plateforme logicielle modulaire permettant aux opérateurs de mobilité de mettre en place tous types d'autopartage (ville, entreprise, particulier, etc.). Elle fournit une plateforme SaaS permettant à tout opérateur de mobilité, tels que loueurs de véhicules, constructeurs automobiles ou start-ups, de lancer des services d'autopartage, que ce soit en free-floating (libre-service), de station à station ou en boucle quel que soit le type de véhicule. L'entreprise après avoir conquis le marché Français et Européen, la Start-Up vise l'international notamment l'Asie. En 2017, elle a réussi à lever 17,5 millions d'euros afin de pouvoir accélérer le déploiement de sa plateforme en Amérique du Nord et en Asie. Par ailleurs, l'entreprise travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de constructeurs automobiles pour intégrer directement sa technique dans des véhicules connectés.

## **THERAPIXEL**

Thérapixel est un éditeur de logiciel issu de l'INRIA proposant des solutions de gestion de l'information destinées aux blocs opératoires. Son produit phare, Fluid, exploite la technologie des capteurs de mouvements développés pour l'industrie des jeux vidéo pour proposer aux chirurgiens un système de navigation sans contact dans le dossier d'imagerie du patient en environnement stérile. Le pivot vers l'analyse automatisée d'imagerie médicale (IA), cette technologie ouvre à Thérapixel un marché de taille sensiblement plus vaste que l'activité historique et un potentiel de création de valeur plus élevé. La société a réalisé en octobre 2018, une levée de fonds de 5 millions d'euros auprès d'actionnaires historiques ainsi que Omnes Capital et M Capital.

## **ARTMARKET**

Artmarket est le leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 27 millions d'indices et résultats de ventes couvrant plus de 500 000 artistes. Artprice Images permet un accès illimité au plus grand fonds du marché de l'art au monde, bibliothèque constituée de 108 millions d'images ou gravures d'œuvres d'art de 1700 à nos jours commentés par des historiens. L'entreprise enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 4 500 maisons de ventes et publie en continu les tendances du marché de l'art pour les principales agences et 6 300 titres de presse dans le monde. Artmarket diffuse auprès de ses 2 072 000 membres (member log in), ses annonces, qui constituent désormais la première place de marché normalisée(R) mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'art à prix fixes ou aux enchères. La société est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis janvier 2000.

## EOS IMAGING

EOS Imaging est une société spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes d'imagerie orthopédique. Les produits du groupe réalisent l'imagerie à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, du corps entier et en particulier du système ostéoarticulaire. La technologie EOS/ste EOS est la première plateforme de radiologie par rayon X fournissant aux praticiens des images en 3D du corps entier. La différenciation de la technologie d'EOS tient à un balayage complet du squelette en station debout (aucun biais de reconstitution de l'image), à sa très faible irradiation par rapport aux technologies existantes, et à son haut débit même pour des examens très complexes. La société est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis février 2012.

### III.2 Investissements hors quotas

Société	Type investissement	Quantité	Prix d'achat	Investissement initial	% du fonds	Prix actuel	Valorisation actuelle	Performance
FOX FRANCE C	OPCVM	619	147,60 €	91 404,80 €	3,65%	108,62 €	67 265,12 €	-26,41%
SCHELCHER IVO GBL Y 24 P	OPCVM	638	93,28 €	59 512,64 €	2,38%	99,46 €	63 455,48 €	6,63%
OMNIBOND	OPCVM	8	1 352,93 €	10 823,45 €	0,43%	1 442,27 €	11 538,16 €	6,60%
PLUVALCA MULTIBONDS I	OPCVM	123	1 086,81 €	133 677,63 €	5,34%	1 120,20 €	137 784,60 €	3,07%

### III.3 Ratios du portefeuille

RATIOS	Quota à respecter	Montant à respecter	Quota actuel
<b><u>ACTIFS ELIGIBLES</u></b>			
Titres éligibles	Min 90%	2 252 093,44 €	94,37%
Augmentation de capital	Min 40%	1 000 930,42 €	56,64%
Nouvelles entreprises régionales (< 5 ans)	Min 20%	450 418,69 €	57,84%
Titre de capital de société coté	Max 20%	450 418,69 €	3,60%
Avance en compte courant	Max 15% de l'AN	267 473,67 €	0,00%
Obligations convertibles	Max 45%	1 013 442,05 €	7,49%
<b><u>RATIOS DE DIVISION DES RISQUES</u></b>			
Titre d'un même émetteur	Max 10%	250 232,60 €	9,99%
Part d'un même OPCVM ou FIA	Max 35%	875 814,11 €	3,65%
Titre financier de société exerçant leur activité en PACA	Max 50%	1 251 163,02 €	40,12%
Titre financier de société exerçant leur activité en Île de France	Max 50%	1 251 163,02 €	11,49%
Titre financier de société exerçant leur activité en Rhône Alpes	Max 50%	1 251 163,02 €	2,10%
<b><u>RATIO D'EMPRISE</u></b>			
Titre de capital ou droit de vote d'un même émetteur	Max 35%	NA	7,43%
Parts ou actions d'un même OPCVM ou FIA	Max 10%	NA	0,88%
<b><u>CONDITIONS DE DETENTION DU FONDS</u></b>			
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 20% par un même investisseur	Max 20%	500 465,21 €	19,98%
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 10% par un même investisseur personne morale de droit public	Max 10%	250 232,60 €	0,00%
Le risque de taux sera proportionnel à la part des actifs ayant un sous-jacent obligataire et portera au maximum sur une part de 45 % de l'actif du Fonds	Max 45%	1 126 046,72 €	0,43%
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 30% par des personnes morales de droit public prises ensemble.	Max 30%	750 697,81 €	0,00%

## **IV REGLES DE GESTION :**

### **IV.1. Gouvernance**

La gestion du Fonds est assurée par le Comité d'investissement composé de l'ensemble de l'équipe de gérants de CPG. Le comité d'investissement étudie et décide des investissements, assure le suivi des participations et décide des désinvestissements.

Par ailleurs, la société de gestion peut se faire assister de tout tiers, expert ou conseil, dans l'exercice de sa mission à titre consultatif. Cependant, toute décision d'investissement ou de désinvestissement est du ressort exclusif du comité d'investissement composé uniquement des membres de l'équipe de gestion de CPG.

### **IV.2. Conflits d'intérêts**

Conformément aux exigences réglementaires applicables, CPG a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, fixée par écrit et appropriée au regard de sa taille, de son organisation, de la nature, de l'importance et de la complexité de ses activités.

Cette politique permet d'assurer la prévention, l'identification et le traitement des conflits d'intérêts, afin d'éviter qu'ils ne portent atteinte aux intérêts des clients et porteurs de parts, et écarter ainsi tout risque de réputation

### **IV.3. Changement de méthode de valorisation**

#### **IDEOL :**

31/12/2019 : Valorisation sur la base de la méthode de DCF au prix de 57,24€ l'action

30/06/2020 : Valorisation sur la base de la méthode de DCF au prix de 58,04€ l'action

31/12/2020 : Valorisation sur la base d'une LOI de BW Offshores au prix de 60,43€

Auparavant, nous valorisons cette participation sur la base d'un DCF, mais au 31 décembre 2020, nous décidons de la valoriser sur la base de la LOI de BW Offshores qui se propose de racheter la totalité des titres IDEOL.

#### **THERAPIXEL :**

31/12/2019 : Valorisation au prix d'un investissement récent d'octobre 2018 à 3,39 € l'action.

30/06/2020 : Valorisation au prix d'un investissement récent d'octobre 2018 à 3,39 € l'action.

31/12/2020 : Valorisation sur la base d'un multiple de CA au prix de 3,62 € l'action.

Auparavant, nous valorisons cette participation au prix d'un investissement récent mais au 31 décembre 2020, nous décidons de la valoriser sur la base d'un multiple de CA car le dernier tour date de plus de 18 mois.

#### **VULOG :**

31/12/2019 : Valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA à 14,93 € l'action.

30/06/2020 : Valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA à 14,93 € l'action.

31/12/2020 : Valorisation sur la base d'un multiple d'ARR (CA) à 15,77€ l'action.

Auparavant, nous valorisons cette participation sur la base d'un multiple d'EBITDA, mais au 31 décembre 2020, nous décidons de la valoriser sur la base d'un multiple d'ARR appliqué sur une moyenne de revenu sur 3 ans.



#### **IV.4. Critères ESG :**

Concernant les critères ESG, la société de gestion ne tient pas compte de critères sociaux environnementaux et de bonne gouvernance. Le FIP privilégie les investissements dans des projets/sociétés permettant par ses produits et services mais aussi par son comportement, d'améliorer le bien-être mesuré selon les indicateurs suivants :

1. Bien-être psychologique (sentiment de satisfaction personnelle / émotions positives / communication et échanges...)
2. Santé (équipements / limitation du stress...)
3. Education (favorise l'accès au savoir et au savoir-être – valeurs -)
4. Culture (actions en faveur de l'artisanat, en faveur des activités socio-culturelles)
5. Gouvernance
  - a. Performance sociétale (lutte contre les pratiques anticoncurrentielles / corruption / création d'emplois ...)
  - b. Respect des droits fondamentaux (égalité homme femme / écarts de salaires / absence de toute discrimination, liberté d'opinion, qualité du dialogue social...)
  - c. Services publics (eau, électricité, déchets...)
  - d. Participation sociétale
6. Dynamisme au sein du territoire et de la communauté (dons, liens familiaux, respect du développement personnel, relation au sein de la communauté, bénévolat/mécénat...)
7. Actions en faveur de la préservation de l'environnement (eau, air, sols, nuisances sonores, traitement des déchets...) et de la biodiversité – Smart Grid
8. Niveau de vie (qualité de l'habitat, économies d'énergie, équipements, loisirs...)

Pour autant, ces critères ne sont pas systématiquement formalisés dans les mémos d'investissement.

#### **IV.5. Présence au sein des organes sociaux des sociétés dans lesquelles le fonds détient des participations**

Intervenant en qualité d'actionnaire minoritaire, CPG n'exerce aucun mandat social dans les sociétés financées.

#### **IV.6. Exercice du droit de vote**

L'exercice du droit de vote du fonds s'appuie sur la procédure « Politique de vote » mise en place par CPG conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, avec comme objectif principal, la préservation de l'intérêt des souscripteurs. CPG a suivi tout au long de l'exercice la procédure « Politique de vote » et privilégie le vote par correspondance ou la participation physique aux Assemblées Générales, lorsqu'elle le juge nécessaire.

#### **IV.7. Rémunération**

Conformément aux dispositions prévues par la Directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011) et son règlement délégué (231/2013 du 19 décembre 2012), la SGP a mis en place une politique de rémunération définissant les principes applicables en matière de rémunération des collaborateurs.

Un comité de rémunération décide les rémunérations au sein de Conseil Plus Gestion, il est composé de trois (3) administrateurs dont le Président.

Les décisions sont prises sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

En 2020, le montant total des rémunérations fixes (brutes hors charges patronales) versé par la SGP à son personnel s'élève à 325 K€ pour les sept (7) personnes salariées et dirigeants (personne physique ou morale) de l'entreprise au 1er janvier 2020 et quatre (4) personnes au 31 décembre

2020. Les rémunérations variables s'élèvent, quant à elles, à 3K€. Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire, avec mention du nombre de bénéficiaires.

#### **IV.8. Co-investissements**

##### **IV.8.1. Co-investissements du Fonds avec la société de gestion et/ou les membres de l'équipe de gestion :**

Conformément à notre politique de sélection et de suivi des investissements :

- Ni CPG, ni ses dirigeants, ni ses salariés et toute personne agissant pour son compte ne peuvent co-investir aux côtés d'un ou plusieurs fonds gérés.
- Ni CPG, ni ses dirigeants, ni ses salariés et toute personne agissant pour son compte ne peuvent investir dans une société ayant fait l'objet d'une analyse par CPG pendant une période de 12 mois suivant le rejet du dossier d'investissement.

##### **IV.8.2. Co-investissements du Fonds avec d'autres structures gérées par la société de gestion :**

Dans le cas où un dossier d'investissement s'inscrit dans l'orientation de plusieurs véhicules gérés par CPG, chaque véhicule géré et concerné peut y participer tant que sa période d'investissement sera ouverte conformément à notre politique de sélection et de suivi des investissements. CPG affectera lesdits investissements à chacun des véhicules proportionnellement à sa capacité d'investissement individuelle.

Toutefois, à titre de dérogation et conformément aux règles de déontologie édictées par l'AFIC, CPG peut être amené à modifier cette règle de répartition pour les motifs suivants :

- Différence significative dans la position des Véhicules vis-à-vis des quotas et ratios à satisfaire ou dans la durée de vie restante des Véhicules concernés au regard des perspectives de sortie à court ou moyen terme de l'investissement envisagé ;
- Disponibilités restantes à investir pour chaque Véhicule concerné ou taille de l'investissement considéré lorsque, compte tenu de la capacité d'investissement individuelle résiduelle d'un Véhicule ou de la taille d'un investissement, le montant à investir pour un Véhicule serait trop faible ou au contraire trop important ;
- Le caractère éligible ou non de l'investissement (en fonction notamment de la nature des titres souscrits ou acquis) aux ratios que doivent respecter le cas échéant les différents Véhicules ;
- L'investissement est en fait un réinvestissement d'un ou de plusieurs Véhicule(s) géré(s) par la Société de Gestion.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de co-investissement du fonds avec d'autres fonds gérés par CPG.

##### **IV.8.3. Co-investissements du Fonds avec des sociétés liées à la société de gestion :**

En accord avec notre politique de sélection et de suivi des investissements, un fonds pourra être amené à investir dans une société dans laquelle un premier fonds géré par CPG ou toute société liée, aura déjà investi.

Tout investissement complémentaire ne peut se réaliser que si un (ou plusieurs) investisseur(s) tiers interviennent à un niveau significatif et devra être réalisé aux mêmes termes et conditions juridiques et financières d'entrée que cet (ou ces) investisseur(s). Si cet investissement ne s'accompagne pas de la participation d'un tiers, l'investissement devra faire l'objet d'une vérification et de la rédaction d'un rapport par deux experts indépendants, dont éventuellement le Commissaire aux comptes du Fonds.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de co-investissement du fonds avec des sociétés liées à CPG.

#### **IV.8.4. Transferts de participations entre Fonds gérés par la société de gestion ou entre le Fonds et des sociétés liées à la société de gestion :**

CPG ne prévoit d'effectuer aucun transfert de participations détenues depuis moins de douze mois entre les fonds gérés ou entre un fonds géré et une société liée.

Toutefois, dans l'hypothèse où de tels transferts devraient intervenir ultérieurement, le rapport annuel de gestion de l'exercice concerné indiquera l'identité des lignes faisant l'objet du transfert, leur coût d'acquisition et la méthode d'évaluation de ces cessions contrôlées par un expert indépendant sur rapport du Commissaire aux comptes et / ou de rémunération de leur portage. Il faudra également rédiger une note interne explicative en justifiant l'absence de conflits d'intérêts pour les porteurs de parts des fonds concernés

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transfert de participation entre le FIP et des fonds gérés par CPG ou entre le fonds et des sociétés liées à CPG.

#### **IV.9. Frais de montage**

Néant.

#### **IV.10. Tableau TFAM gestionnaire et distributeur (art. D.214-80-6 du CMF)**

Période/ Taux	Droit d'entrée	Frais de gestion et de fonctionnement récurrent	Frais de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents	Frais de gestion indirects	Taux de frais annuel
	<b>4,00%</b>	<b>3,25%</b>	<b>1,20%</b>	<b>0,50%</b>	<b>0,25%</b>	
Exercice 2015	0,68%	3,77%	1,19%	0,39%	0,54%	6,57%
Exercice 2016	0,00%	2,86%	0,00%	0,49%	0,27%	3,62%
Exercice 2017	0,00%	2,73%	0,00%	0,49%	0,20%	3,43%
Exercice 2018	0,00%	2,44%	0,00%	0,49%	0,21%	3,14%
Exercice 2019	0,00%	2,25%	0,00%	0,49%	0,20%	2,95%
Exercice 2020	0,00%	2,19%	0,00%	0,49%	0,15%	2,83%
<b>TFAM constaté sur la période écoulée</b>	<b>0,11%</b>	<b>2,71%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,26%</b>	<b>3,76%</b>

#### IV.11. Tableau de présentation des frais de gestion

Tableau récapitulatif des frais et commissions prélevés en vue de la gestion, de la commercialisation et du placement des Parts du Fonds.

Catégorie agrégée de frais, telle que définie à l'article D.214-80-1 du CMF	Description du type de frais prélevé	Règles de plafonnement des frais de gestion et commissions, en proportion du montant des souscriptions initiales (droits d'entrée inclus) en moyenne non actualisée sur l'ensemble de la durée de l'investissement		Règles exactes de calcul ou de plafonnement en fonction d'autres assiettes que le montant des souscriptions initiales			Destinataire : distributeur ou gestionnaire
		Taux	Description complémentaire	Assiette	Taux ou barème	Description complémentaire	
1. Droits d'entrée et de sortie	Droits d'entrée	Parts A : 0,25% Parts B et C : 0%	Ces frais sont prélevés uniquement sur les souscriptions de parts A. Les droits d'entrée sont prélevés en une seule fois au moment de la souscription de chaque porteur de parts A. Ce taux a été actualisé pour les besoins du calcul du TFAM conformément aux règles de calcul de l'article D.214-80 du CMF	Montant initial de souscriptions de parts A (hors droits d'entrée).	Parts A : 2 % Parts B et C : 0%	Ce taux est un taux net de taxe. Ces frais sont prélevés uniquement sur les souscriptions de parts A.	Distributeur
2. Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Frais de gestion jusqu'à l'ouverture de la période de préliquidation	Parts A : 3,59 % Parts B et C : 2 %	Prélevés chaque année	Souscriptions initiales de Parts A hors droits d'entrée	Parts A : 3,59 % Parts B et C : 2 %	NA	Société de gestion
	Frais de gestion en périodes de préliquidation et de liquidation	Parts A : 3,59 % Parts B et C : 2 %	Prélevés chaque année	Actif net	Parts A : 3,59 % Parts B et C : 2 %	L'assiette de calcul retenue sera le moins élevé des deux montants	Société de gestion
	Frais de fonctionnement récurrents (incluant notamment les rémunérations du Commissaire aux comptes et du Depositaire versés directement par le Fonds)	0,7 %	Plafond annuel	Actif net	0,7 %	Frais réels versés aux prestataires concernés	Société de gestion
	Frais de gestion financiers : part du distributeur (incluse dans la rémunération du gestionnaire)	Parts A : 1,84%	Ce taux est compris dans le taux de 3,59% ci-dessus.	Montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée)	Parts A : 1,84%	Ce taux est un taux net de taxe. La part des frais du distributeur sera prélevée pendant toute la durée de vie du Fonds, prorogations incluses. Cette rémunération est incluse dans la rémunération du gestionnaire	Distributeur
3. Frais de constitution	NA	0,15%	Les frais de constitution seront prélevés en une seule fois au moment de la constitution du Fonds, mais sont ici actualisés conformément aux règles de calcul de l'article D.214-80-6 du CMF	Montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée)	1,19%	Ce taux est TTC	Société de gestion
4. Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	NA	0,06 %	Plafond annuel	Actif net	0,48 %	Frais réels versés aux prestataires concernés. Le Fonds ne verse aucune commission de mouvement à la Société de gestion.	Société de gestion
5. Frais de gestion indirects	Frais de gestion indirects	0,05 %	Plafond annuel	Actif net	0,4 %	Frais réels	Société de gestion

#### IV.12. Autres fonds d'investissement gérés par CPG

Année de création	Type de fonds	Classification	Nom du fonds
2001	Compartiment de SICAV	Actions européennes	Arpège
2002	FCP	Actions européennes	Antinea
2010	Compartiment de SICAV	Allocation EUR international	BG Opportunités
2011	FIP	Actions non cotées	FIP Entrepreneurs Capital Provence
2015	FIP	Actions non cotées	FIP Corse Alimea
2016	FIP	Actions non cotées	FIP Entrepreneurs Capital n°4
2017	FIP	Actions non cotées	FIP Corse Alimea 2017
2008	FPCI	Action non cotées	CASSIS Invest

## V. INFORMATIONS PRATIQUES

Conseil Plus Gestion (CPG) est une société de gestion de portefeuilles, basée à Aix en Provence. Indépendante de toute institution financière, CPG a obtenu en octobre 1999 l'agrément de l'AMF (N° GP 9940) lui permettant d'exercer le métier de gestion d'actifs financiers.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou sollicitant une offre d'achat de titres qui y sont mentionnés.

<b>Société de gestion</b>	Conseil Plus Gestion (CPG) 3 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence Agrément AMF n° GP 99-40 <a href="http://www.cpgfinance.com">www.cpgfinance.com</a>	<b>Commissaire aux comptes</b>	Deloitte & Associés
<b>Classification</b>	Actions non cotées	<b>Dépositaire</b>	RBC Investors Services Bank France SA
<b>Valeur d'origine</b>	Part A : 500 € Part B : 1.25€ Part C : 100 000€	<b>Commissions de souscription maximum</b>	Part A : 4 % Max
<b>Montant des souscriptions initiales</b>	2 502 326,04€	<b>Commissions de rachat</b>	Néant
<b>Pourcentage des souscriptions libérées</b>	100% des parts A 100% des parts B 100% des parts C	<b>Nombre de parts</b>	Part A : 3827 Part B : 3851 Part C : 6
<b>Code ISIN</b>	Part A : FR0011817089 Part C : FR0011817105	<b>Commercialisateur</b>	Conseil Plus Gestion (CPG) 3 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence Agrément AMF n° GP 99-40 <a href="http://www.cpgfinance.com">www.cpgfinance.com</a>
<b>Durée d'investissement</b>	6 ans prorogable 2 fois pour une période de 1 an	<b>TFAM</b>	Part A : 4,67% TTC de l'actif Part C : 3,67% TTC de l'actif
<b>Affectations des résultats</b>	Capitalisation	<b>Eligibilité PEA</b>	Non
<b>Date de création</b>	4 Juin 2014	<b>Support Assurance Vie</b>	Non
<b>Période d'investissement</b>	Du 20/07/2015 au 20/01/2018 Quota de 92,25% en valeurs éligibles atteint au 11/01/2018	<b>Valorisation</b>	Semestrielle
		<b>Ratio réglementaire d'investissement</b>	Quota de 94,37% au 31/12/2020 pour un quota de 90% atteint depuis le 11/01/2018

Conseil Plus Gestion – S.A.S au capital de 521 580 € - RCS Aix-en-Provence 424 686 939 – APE 671C- Agrément AMF n° GP99040  
3 cours Mirabeau – 13100 AIX EN PROVENCE  
Tél : 04 42 52 28 90 – Fax : 04 42 52 26 99 [contact@cpgfinance.com](mailto:contact@cpgfinance.com)